YERRES

Service des Sports
Loisirs, Jeunesse
N° tél. : 01.69.49.79.04

DECISION N° 98/75

OBJET : Convention entre la Ville et la Société C.E.G. (Conseil et Etudes Globales en Ingénierie des Equipements Collectifs) relative à la réalisation d'un diagnostic et d'une étude de la patinoire et de la piscine.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT la nécessité d'effectuer un diagnostic et une étude de la patinoire et de la piscine d'Yerres,

CONSIDERANT la proposition de la Société C.E.G. Conseil et Etudes Globales en Ingénierie des Equipements Collectifs,

DECIDE

DE SIGNER la convention à intervenir avec la Société Conseil et Etudes en Ingénierie des Equipements Collectifs, La Financière Sport et Loisir dont le siège est 36, Boulevard de Reims 75017 PARIS afin de réaliser un diagnostic et une étude concernant la patinoire et la piscine d'Yerres.

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif de la commune, exercice 1998, fonction 0, sous fonction 01, article 2031 en ce qui concerne l'étude sur la patinoire et fonction 0, sous fonction 022, article 62261 en ce qui concerne l'étude sur la piscine.

Fait à Yerres, le 9 avril 1998

REÇU LE
10 AVR. 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE